

Selon un document du Conseil des affaires sociales et de la famille, la santé est plus affaire de conditions socio-économiques que de pathologie

CAROLE BEAULIEU

Quinze ans après l'entrée en vigueur de la gratuité des soins, le Québec doit se tourner vers une approche plus « écologique » s'il veut améliorer l'état de santé des Québécois.

Dans un rapport de 200 pages qu'il rendait public hier, le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) indique en effet que les grandes causes des maladies qui affectent aujourd'hui la « bonne santé » des Québécois ne sont pas des facteurs sur lesquels la médecine, seule, peut désormais avoir une incidence.

« Il nous apparaît irréaliste d'affirmer que l'état de santé de la population s'améliore, du seul fait que la durée de vie s'allonge, sans tenir compte de l'augmentation des maladies chroniques et de leurs conséquences invalidantes sur une population qui vit de plus en plus longtemps », déclare la présidente du CASF, Mme Madeleine Blanchet.

Selon les auteurs du rapport Ob-

jectif: santé, la politique de santé du Québec ne doit plus seulement viser à prolonger la vie d'un individu. Elle doit tenter « d'améliorer son autonomie et d'assurer son fonctionnement dans son milieu naturel ».

Pour répondre à ces nouveaux défis de santé, le comité d'étude propose un nouveau concept de santé basé sur « la capacité de l'individu à fonctionner dans son environnement naturel » et fixe une dizaine d'objectifs à atteindre au cours des prochaines années.

L'amélioration de l'autonomie des personnes âgées, la réduction des problèmes de santé mentale — particulièrement chez les jeunes de 15-24 ans — la réduction du nombre de grossesses non désirées chez les adolescentes, la diminution des morts par accidents, la réduction de l'impact des cancers, ne sont que quelques uns d'entre eux.

Plus des deux tiers de la trentaine de recommandations que le rapport fait à cet effet sont à caractère plus « social » que « médical ». On y

trouve entre autres l'assainissement des milieux de travail, l'accroissement des efforts de réadaptation des personnes âgées, un meilleur contrôle des substances toxiques et l'adoption d'un permis de conduire « graduel », selon l'âge et le sexe.

Selon le rapport *Objectif: santé*, les écarts de « bonne santé » entre les groupes sociaux ne font que s'accroître, les défavorisés sont toujours enfermés dans un cercle vicieux de pauvreté, de santé, de travail et de maladies.

Le ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, a qualifié la publication de ce rapport « d'événement majeur » pour le Québec.

Il a déclaré que son ministère « épousait entièrement la philosophie » du rapport et déterminerait ses priorités en fonction de ses recommandations. Une équipe du mi-

nistère se penche déjà sur la question et des démarches seront faites auprès des autres ministères concernés (transport, environnement etc.).

Selon M. Laurin, ce rapport, qui met en évidence « l'importance de l'interaction individu-environnement en matière de santé », risque d'intéresser plusieurs autres pays actuellement à la recherche d'une telle politique de santé, dont l'approche est « plus écologique ».

Mme Blanchet s'est montrée optimiste quant à la réaction des médecins. Selon elle, une pratique voyant « l'individu dans sa globalité et non seulement comme un pathologie » fait de plus en plus d'adeptes, particulièrement chez les jeunes médecins.

Les auteurs du rapport souhaitent qu'il fasse l'objet d'un intense débat puisque son adoption aura des répercussions considérables non seulement sur l'organisation et le fonctionnement du système de soins mais également sur la dispensation des services sociaux et même sur

d'autres secteurs de la société.

Mme Madeleine Blanchet a particulièrement insisté sur le fait que les milieux de travail ne doivent pas être gérés « comme des conventions collectives » et que la santé n'est pas un élément de négociation.

Selon elle, les employeurs ont tout intérêt à maximiser la santé de leurs employés puisque l'incapacité chronique de travailler des québécois représente aujourd'hui des pertes économiques de plus de \$4,5 milliards.

Ainsi, chez les directeurs, administrateurs et gérants d'entreprise, deux Québécois sur cent souffrent d'une forme ou d'une autre d'incapacité entre 45 et 60 ans, alors que cette proportion atteint 39% chez les agriculteurs, les pêcheurs et les bûcherons.

De même, l'espérance de vie « en bonne santé » dans le quartier métropolitain de St-Henri est de 14 ans inférieure à celle des résidents du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Objectif: santé est le résultat du consensus de 18 membres du Comité

d'étude sur la promotion de la santé, formé il y a un peu plus d'un an par le CASF.

Le comité regroupait non seulement des membres du CASF mais également des représentants du monde universitaire, médical, gouvernemental, syndical et patronal.

Le rapport est disponible chez l'Éditeur officiel du Québec.

Mesures de santé

(C. B.) Avantages fiscaux aux entreprises qui assainissent leur milieu de travail, hausse des prix du tabac et interdiction de fumer dans les lieux publics, soutien financier aux familles s'occupant de personnes âgées en autonomie réduite, permis de conduire graduel selon l'âge et le sexe, tels sont quelques unes des mesures concrètes recommandées par le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) pour améliorer l'état de santé des Québécois.

Dans un rapport qu'il rendait public hier, le CASF fait le bilan des principaux problèmes de santé des Québécois et suggère une trentaine de moyens à privilégier pour améliorer leur état de santé. Ces moyens découlent directement de dix objectifs de promotion de la santé que le Conseil priorise pour les années à venir.

Ces objectifs sont les suivants:

- diminuer le nombre de naissances présentant de graves anomalies ainsi que l'impact de ces anomalies pour l'enfant et sa famille;
- favoriser le développement affectif et social des enfants âgés de 0 à 5 ans;
- réduire le nombre de morts par accidents de la route chez les jeunes de 6 à 24 ans;
- réduire le nombre de grossesses non désirées et leur impact chez les adolescents;
- diminuer l'incidence et la gravité des problèmes de santé mentale chez les jeunes de 15 à 24 ans;
- diminuer l'incidence, la gravité et l'impact des problèmes de santé physique et mentale en milieu de travail;
- diminuer l'incidence et l'impact des maladies cardio-vasculaires;
- diminuer l'incidence, la gravité et l'impact des maladies du système ostéo-articulaire (arthrite, rhumatisme, ostéoporose etc qui sont les premières causes de restrictions d'activités chez les Québécois);
- diminuer l'incidence et l'impact des cancers;
- favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Selon les auteurs de l'étude, les concepts d'incidence, de gravité et d'impact sont particulièrement importants puisqu'ils font chacun appel à des ressources différentes.

Si le système de soins peut intervenir pour réduire la gravité d'une maladie, c'est aux ressources de prévention qu'il incombe de réduire l'incidence et à tous les intervenants sociaux de travailler à réduire les impacts psychologiques, affectifs et matériels de la maladie.

Les maires de la Rive-Sud voient les propositions Léonard d'un bon oeil mais s'opposent au projet de redressement des tarifs

ANGÈLE DAGENAIS

Les maires des sept municipalités de la Rive-Sud qui gèrent la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRSM) réclamaient « depuis longtemps » une proposition d'expansion du transport en commun sur cette rive du Saint-Laurent.

Le maire de Longueuil, M. Jacques Finet, s'est dit très satisfait à la suite de l'annonce lundi soir par le ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, d'investissements majeurs (pouvant atteindre \$385 millions) dans un prolongement du métro souterrain à Longueuil, l'établissement d'un métro de surface sur la Rive-Sud de Montréal ou les deux options combinées.

« C'est maintenant qu'il faut penser aux problèmes que nous aurons dans dix ans et qui commencent déjà à poindre » - engorgement du pont Champlain et de la station de métro Longueuil notamment - de déclarer le maire Finet. « Tous les réaménagements que nous ferons autour de la zone du métro ne seront que des solutions à très court terme. Nous avons ici depuis longtemps la densité de population nécessaire pour prolonger la ligne 4 du métro de deux ou trois stations ».

Longueuil a une population de 130,000 habitants et le bassin couvert par la CTRSM de 312,000. Les prévisions pour l'an 2001 sont de près de 400,000 pour les sept municipalités, soit un accroissement de 26% en 20 ans, l'un des plus forts taux au Québec. Par ailleurs, malgré une dépendance envers Montréal qui restera marquée au niveau de l'emploi, les perspectives de création d'emplois d'ici l'an 2001 sont de 66,000 sur la Rive-Sud, soit un accroissement de 32%, fait valoir l'étude du ministère des Transports que M. Léonard a remise lundi aux maires des sept municipalités de la Rive-Sud lundi et qui s'intitule « Les options de réseaux de transport en commun sur la Rive-Sud de Montréal ».

La solution à long terme aux problèmes d'accroissement « phénoménal » (selon l'expression de M. Léonard) des besoins en transport en commun sur la Rive-Sud nécessite des investissements importants, d'expliquer le maire Finet. « Il n'y a pas d'autre façon de décongestionner les ponts vers Montréal que de fournir aux gens un transport rapide », ajoute-t-il.

L'option 5 qui prévoit une technologie de métro léger (surface) de la station Bonaventure à Montréal à la station Berri-de-Montigny passerait par l'île des Soeurs, l'estacade du Pont Champlain, la municipalité de Brossard puis Longueuil, par le boulevard Taschereau, empruntant le corridor du métro souterrain pour traverser à nouveau le Saint-Laurent jusqu'au centre-ville de Montréal. Cette option est sans doute la plus séduisante pour la Rive-Sud parce qu'elle permettrait à long terme de ralentir l'augmentation des coûts d'exploitation du transport en commun.

Elle exigerait toutefois l'abandon

par la CTCUM de la ligne 4. Il s'agit en effet d'une option sous contrôle exclusif de la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRSM).

Le plan du ministère des Transports prévoit une compensation financière à la CTCUM (qui n'est pas encore chiffrée) pour la perte de la clientèle de la ligne 4.

Par contre, ce retrait réduirait ses dépenses de \$9.1 millions, selon les mêmes estimés. Dans toutes les autres options où la Rive-Sud continuerait à utiliser la ligne 4 du métro gérée par la CTCUM, les contributions annuelles aux déficits du transport qu'elle serait tenue de verser à Montréal ne feraient qu'augmenter sans que le service ne soit accru.

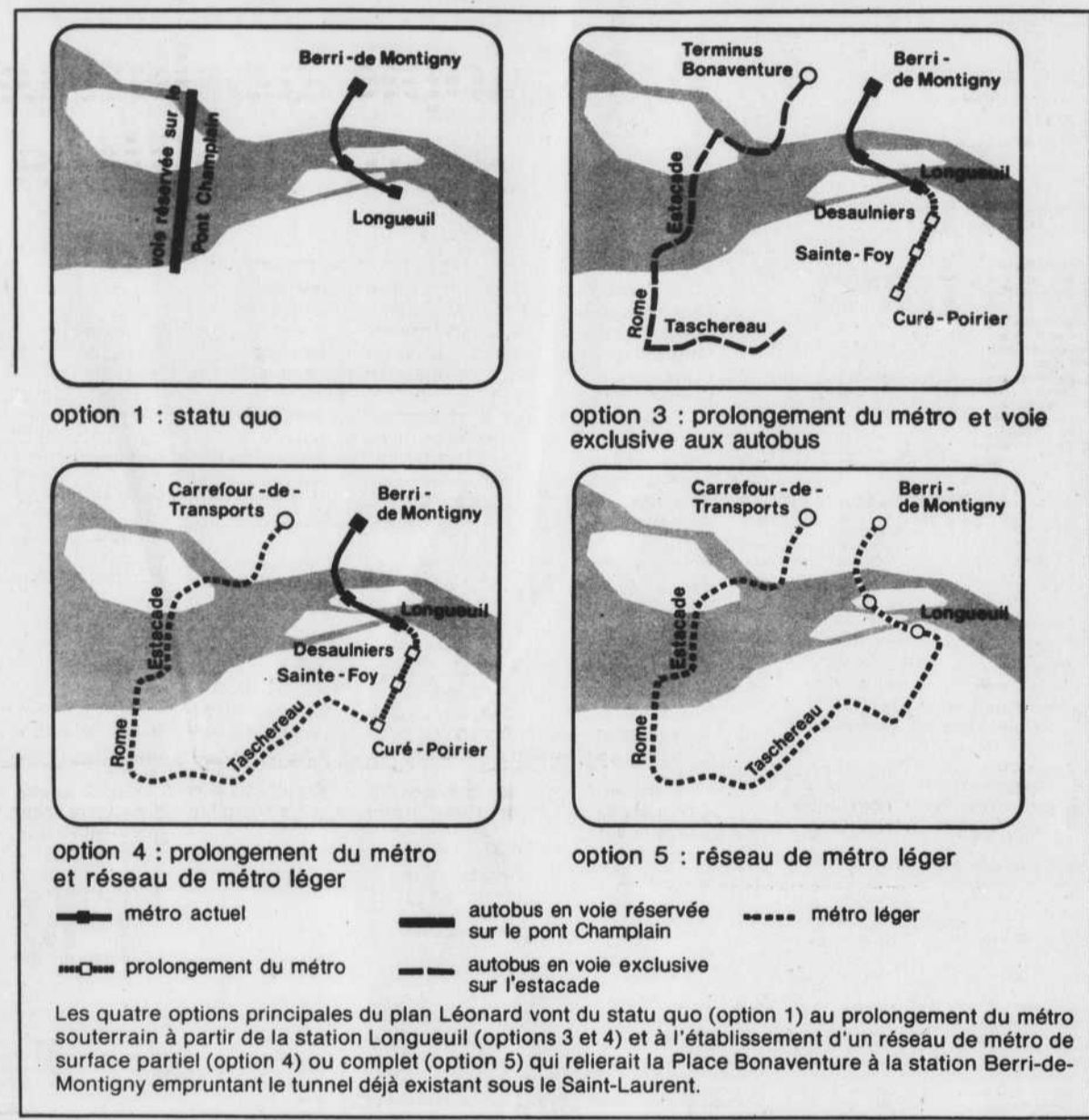
La technologie du fer sur fer est intéressante, d'ajouter le maire Finet, et c'est un des objectifs du ministère des Transports de l'implanter « quelque part » dans la région la plus urbanisée du Québec. Le maire de Boucherville et président du Conseil des maires de la Rive-Sud, M. Jean-Guy Parent, s'est montré plus prudent que son collègue et se donne jusqu'au début de 1985 pour analyser les diverses options gouvernementales.

En vertu de la politique du transport du Québec, le gouvernement défraie 100% des immobilisations et des équipements du métro et 75% des véhicules roulants; il subventionne certains tarifs. Les municipalités ont en contrepartie à gérer les réseaux et participer aux déficits d'exploitation du transport en commun.

Le ministre des Transports, M. Jacques Léonard, n'a pas commenté lundi soir la proposition d'intégration tarifaire que le Conseil des maires de la Rive-Sud a élaborée après deux ans d'efforts. Il a fait comprendre à ses interlocuteurs qu'il fallait toutefois que ce dossier « débloque » au niveau régional d'ici la fin de l'année et que la solution à ce problème ne devait pas être imposé par Québec.

Les maires de la Rive-Sud ont profité de l'occasion pour lui expliquer en détail leur proposition et il semble que l'exercice ait été très « profitable ».

Le seul point d'accrochage perçu par le maire Finet dans la série de huit principes mis de l'avant par le ministre pour réaliser l'intégration tarifaire concerne le « redressement des tarifs » pour les résidents du Vieux-Longueuil. « Ça fait 70 ans que les gens de Longueuil paient les mêmes taxes qu'à Montréal; ils sont d'ailleurs plus proches de la Place Ville-Marie que ne le sont les gens de Rivière-des-Prairies. Il s'agit donc d'un droit acquis que les six autres municipalités de la Rive-Sud ont reconnu et il n'est pas question de toucher à ça », a ajouté le maire de Longueuil. Il demeure confiant que la proposition de la Rive-Sud a de fortes chances de dominer les discussions qui auront lieu avec les autres partenaires de l'intégration tarifaire, Laval et Montréal d'ici la fin de l'année.



Pour le MAS, l'hôpital de Saint-Ferdinand a agi dans le meilleur intérêt des malades

RENÉE ROWAN

Le ministère des Affaires sociales ne qu'un médiateur a été nommé par le ministère du Travail dans le dossier de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand, petit village de 1,500 habitants situé à quelque 25 km de Thérford Mines où 706 employés ont débarré illégalement le 10 octobre dernier.

« Il n'est pas question d'un médiateur au cours d'une grève illégale », affirme-t-on dans un communiqué émis hier par le cabinet du ministre Laurin. Le ministère répondait ainsi à une dépêche de la Presse canadienne à l'effet que le ministère du Travail venait de nommer M. Raymond Leboeuf à titre de conciliateur.

Rappelons que les ar-

rêts de travail illégaux ont débuté parce que le syndicat affilié à la CSN a contesté la décision de l'hôpital de remplacer 12 préposés aux bénéficiaires par autant d'infirmières-auxiliaires. Il s'agit là d'employés plus qualifiés et par conséquent mieux rémunérés.

Cette décision de l'hôpital, note la mise au point du MAS, s'inscrit dans une volonté d'accroître les qualifications du personnel oeuvrant directement auprès des malades. C'est aussi pour cette raison, rappelle-t-on, que 11 postes d'éducateurs à mi-temps ont été créés pour mieux rejoindre les malades incapables de participer aux activités de groupe.

« Tous ces changements, poursuit le MAS, se font dans le respect intégral des dispositions de la convention collective des employés et

n'entraînent aucune mise à pied. La sécurité d'emploi après deux ans de services dans un établissement est acquise pour tous les employés des affaires sociales.

D'autre part, le directeur général de l'hôpital Saint-Julien, M. René Houle, affirme que la situation, dans son établissement, demeure « sous contrôle complet ». Les services aux malades sont assurés par les infirmières, les bénévoles,

les médecins et les cadres oeuvrant déjà dans l'établissement auxquels sont venus s'ajouter quelque 150 nouveaux employés temporaires. Parmi ces derniers, on compte environ 50 professionnels de la santé (infirmières, infirmières licenciées(es), auxiliaires, éducateurs et éducatrices. Au total, précise M. Houle, environ 300 personnes assurent maintenant les services à raison d'un quart et demi de travail par jour.

Le directeur de l'établissement déplore que le président de la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN, M. Yves Lessard, continue d'induire la population en erreur en laissant croire par ses propos que ce nouveau personnel est incapable de procurer de bons soins. « Tous sont très motivés et donnent un excellent rendement », affirme M. Houle qui tient à rassurer la population et les familles des bénéficiaires sur la qualité et la quantité des services offerts même si la situation est toujours anormale et irrégulière.

Le programme d'embauche se poursuivra jusqu'au niveau nécessaire, ajoute-t-il, souhaitant toutefois que le personnel du centre hospitalier respecte les lois édictées par le Parlement et rentre au travail immédiatement.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 844-3361

QUÉBEC ÉLECTION PARTIELLE 84
26 NOVEMBRE Saint-Jacques

avis à toute personne désireuse de poser sa candidature...

À l'occasion de l'élection partielle qui aura lieu le 26 novembre prochain dans la circonscription électorale de Saint-Jacques, le Directeur général des élections du Québec rappelle que selon l'article 33 de la Loi régissant le financement des partis politiques:

« Tout parti politique, toute association ou tout candidat indépendant qui désire solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des dépenses doit détenir une autorisation du directeur général.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4578 (de 9h à 22h, du lundi au dimanche inclusivement).

parce qu'un vote, ça compte

bonne d'un scrutin financement des partis politiques carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

Maintenant en librairie

L'ÉTAT DU MONDE 1984

- Un panorama complet, précis et accessible des grands événements économiques et politiques mondiaux de l'année écoulée.
- Caractéristiques des 167 États de la planète.
- 42 cartes des communautés ethniques et culturelles.
- 120 articles de fond, 80 bibliographies, 1442 adresses utiles (France, Canada, Belgique, Suisse).

Boréal Express

L'ÉTAT DU MONDE 1984

Annuaire économique et géopolitique mondial

Sous la direction de François Gédéon, Alain Valadeau, Jean-Jacques Thévoz, Robert

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE / BOREAL EXPRESS

EN BREF...

■ Bébé Fae a mangé

LOMA LINDA, Calif (AP) — Bébé Fae, la petite fille au cœur de babouin, était considérée hier comme sortie de la phase critique: elle a pu être alimentée et selon les médecins «elle se porte bien». Le nourrisson, âgé de 18 jours, est le premier à survivre aussi longtemps après avoir reçu le cœur d'un animal. Quatre jours après son opération, elle a pu hier prendre le sein. «Je suis très heureux mais c'est un bonheur prudent», a toutefois déclaré le Dr David Hinshaw, du Centre médical de l'Université de Loma Linda où bébé Fae est hospitalisée.

■ Claude la citrouille

De nouveau cette année, la police de Laval met en place un dispositif extraordinaire de prévention et de surveillance pour la soirée de l'halloween. Depuis quelques jours, déjà, avec le concours de Parents secours et l'unité d'urgence Montréal métropolitain, elle a sensibilisé le grand public et les écoliers aux règles de sécurité. L'opération, nommée *Claude la citrouille*, a reçu l'approbation de l'administration municipale bien que le maire de la ville n'ait pas jugé son appellation particulièrement judicieuse. Certains songent, pour l'an prochain, à la rebaptiser *Ulysse la citrouille*...

■ Carrière en expansion

En revendant à une carrière un terrain acquis dans un échange, l'administration lavalloise, aux yeux de l'opposition, vient de prolonger la vie utile d'une carrière, au détriment de la qualité de vie et des efforts déployés depuis plusieurs années pour limiter ce genre d'exploitation dans l'île Jésus. Le terrain en question, situé boulevard Saint-Martin près du centre-ville, avait été acquis de la compagnie SOFIC en échange d'un terrain industriel. L'opposition soutenait que Laval venait d'acquiescer un terrain invendable et inexploitable. Les entreprises Lagacé ont fait une offre d'achat récemment pour y exploiter, conformément au zonage, une carrière. «La qualité de la vie des citoyens, affirme M. Raymond Fortin, conseiller municipal, le souci écologique et environnemental, la vision d'un développement harmonieux et rationnel, enfin le simple de bon sens exigent qu'aucune nouvelle exploitation de carrière ne soit permise au centre de la ville et que l'exploitation de celles existantes soit contrôlée et limitée si elle ne peut être discontinuée.

■ Tribunal du travail

Pour le district de Montréal, le Tribunal du travail pourra compter désormais sur un nouveau juge: Me Louise Ménard qui, depuis son admission au Barreau, pratiquait le droit du travail pour une firme privée. La nomination, sur recommandation du ministre québécois de la Justice, a été approuvée par le Conseil des ministres. Ce tribunal est présidé par le juge Jean-Paul Geoffroy.

■ Dangers de l'amiante

Un comité informel auquel participent syndicalistes, fonctionnaires, médecins, scientifiques et industriels existe depuis novembre 1982, en France, pour informer travailleurs et grand public sur les «dangers de l'amiante», sur le procédé du flochage notamment. Le comité a rendu récemment compte de ses travaux et publié deux brochures: *L'amiante et votre santé, principalement destinée aux 7,500 travailleurs français de l'amiante, et L'amiante et la santé: ce que vous devez savoir et faire savoir* portant sur le flochage, procédé utilisé dans le bâtiment et consistant à projeter de l'amiante sur les équipements de protection du feu.

■ Mme Sauvé en Saskatchewan

REGINA (PC) — C'est par un froid mordant que le gouverneur général Mme Jeanne Sauvé est arrivée hier à l'Assemblée législative de Saskatchewan, où elle a été reçue par le premier ministre, M. Grant Devine, et sa femme, Chantel. Mme Sauvé a d'abord eu droit à une salve de 21 coups de canon. Une garde d'honneur de 100 soldats et des centaines d'écoliers agitant des drapeaux ont également assisté à son arrivée. Mme Sauvé entamait hier sa première visite officielle dans sa province natale depuis sa nomination au poste de gouverneur général.

■ Achat au Québec

(PC) — Les administrations publiques québécoises achètent de plus en plus au Québec et le réflexe d'achat chez-nous s'intègre lentement dans les attitudes d'un nombre croissant d'entrepreneurs du secteur privé. Mais des efforts restent à faire et la Commission permanente et interministérielle des achats du gouvernement a accueilli plus de 500 personnes de divers milieux socio-économiques de la région de Montréal, dans le cadre d'un colloque portant sur la politique ainsi que sur les pratiques d'achat des divers corps publics actifs au Québec. Sous le thème de «Faites-en votre profit», le colloque a exposé les possibilités nombreuses qu'offrent un marché de \$9 milliards, constitué par les achats de biens et services effectués au Québec par l'ensemble des organismes publics et parapublics.

■ Le procès Morgentaler

TORONTO (PC) — La directrice médicale d'une clinique d'avortement du Minnesota a révélé, mardi, que le nombre des patientes canadiennes augmente sans cesse, à cause de la difficulté d'obtenir un avortement au Canada. Témoinnant au procès du Dr Henry Morgentaler et de deux collègues, accusés de conspiration pour procurer un avortement, le Dr Jane Hodgson a précisé que la plupart de ses patientes canadiennes viennent du nord-ouest de l'Ontario. Le Women's Health Centre de Duluth, a raconté la gynécologue, a été fondé en 1981. Cette année-là, 12 patientes canadiennes ont été admises. En 1982, a-t-elle poursuivi, il y en a eu 32. En 1983, 60. Et jusqu'ici cette année, 59. Ces patientes s'étaient vu refuser un avortement par le comité thérapeutique de l'hôpital où elles s'étaient adressées ou elles trouvaient la période d'attente trop longue pour leur admission à l'hôpital. Un autre témoin, le Dr Hughes Chasse, a déclaré qu'il pratiquait des avortements dans une clinique de Hull, au Québec, et que 20 pour cent des patientes venaient d'Ottawa, en Ontario. Il pourrait en recevoir plusieurs autres de l'Ontario, s'il ne devait pas donner la priorité aux Québécoises. C'est pourquoi il dirigeait alors ces Ontarioiens vers une clinique de Montréal. Les deux autres inculpés, avec le Dr Morgentaler, sont les docteurs Robert Scott, de Ste-Anne-de-Prescott en Ontario, et Leslie Smoling, de Toronto.

À défaut d'une enquête, les gouvernements commandent une étude sur Québec 84

LAURENT SOUMIS

Il n'y aura pas d'enquête publique sur le déficit de \$14,6 millions enregistré par la Corporation Québec 1534-1984 lors des fêtes de la voile, tenues à Québec, l'été dernier.

Les trois principaux bailleurs de fonds de la corporation, les gouvernements fédéral, provincial et supra-municipal ont préféré opter pour une étude d'évaluation sur la gestion administrative et financière de l'organisme.

C'est le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard qui a confirmé la nouvelle, hier, à la Presse canadienne.

L'étude a été confiée à une firme comptable de Québec, dont l'identité est encore inconnue.

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec se partageront 80 % de la

facture de l'étude qui s'élèvera entre \$40,000 et \$60,000; la Communauté urbaine assumera la différence.

L'entreprise mandatée devra émettre une opinion sur les politiques et procédures administratives et comptables mises de l'avant par la Corporation, examiner ses systèmes comptables et d'appropriation budgétaire, et fournir tout autre élément d'information susceptible de permettre une évaluation de la qualité de la gestion administrative et financière de la Corporation.

Selon M. Rivard, la firme retenue n'est associée à aucune des parties impliquées dans le dossier, pas même avec l'un ou l'autre des deux gouvernements.

Le rapport devra être remis à la CUQ dans 30 jours et cette dernière s'est engagée à en publier le contenu dans les jours suivants.

Depuis la fin de l'été, de nombreux

intervenants et représentants de corps intermédiaires de la région de Québec avaient réclamé la tenue d'une enquête publique. Hier, en fin de journée, nul ne semblait disposé à commenter la tenue de cette «étude d'évaluation».

Lui-même administrateur de la corporation et ardent partisan d'une enquête «afin que soient identifiés les vrais responsables», le maire de Québec, M. Jean Pelletier ne pouvait être rejoint au téléphone.

Le président de la corporation, M. Richard Drouin, ne retournait aucun appel. On se souviendra qu'il s'était finalement rallié à l'idée d'une enquête estimant «qu'elle n'était pas nécessaire, mais blanchirait la réputation des administrateurs et ferait taire les rumeurs de dépenses farfelues».

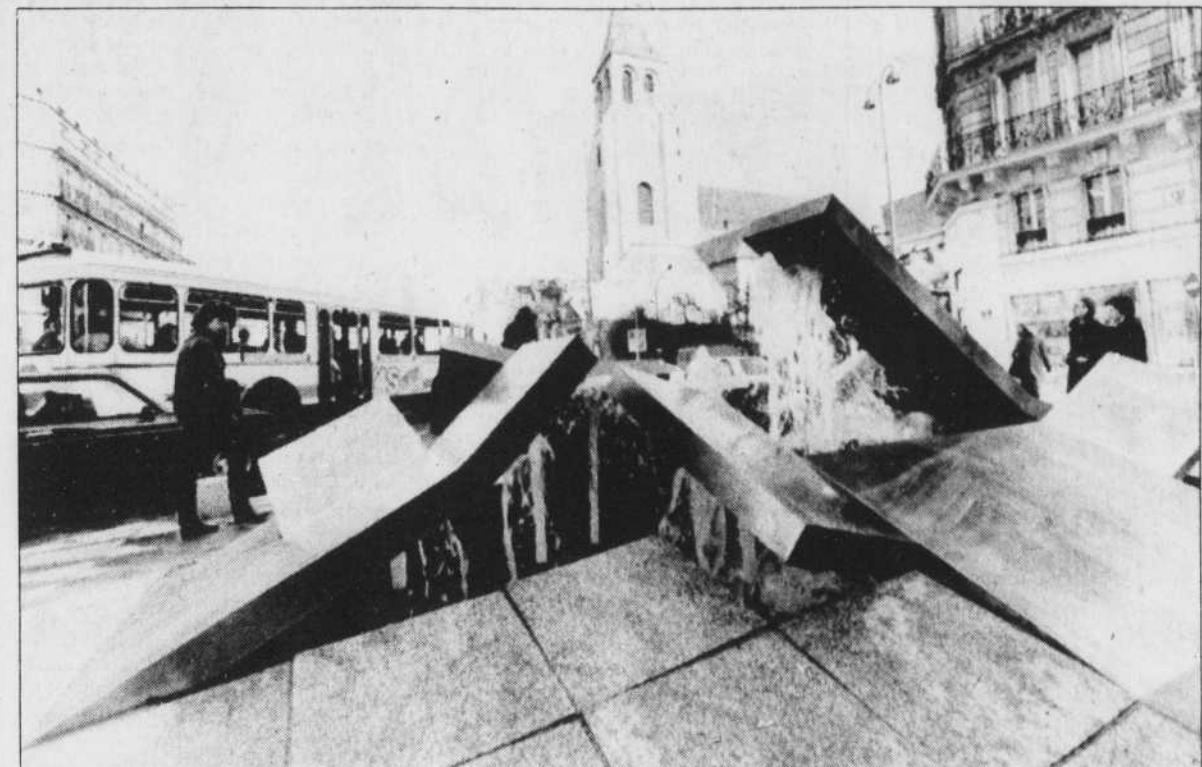
Jusqu'à maintenant, les deux gouvernements supérieurs ont refusé

d'éponger tout nouveau déficit, après avoir injecté chacun \$3,5 millions en août. Dans la Vieille capitale, hier, les spéculations allaient bon train sur les chances qu'ils reviennent maintenant sur leur décision.

Mais, pour l'heure, ce revirement semble encore peu probable. Il y a une quinzaine de jours, le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, avait affirmé: «Jamais, nous ne paierons».

Rejoint hier, à ses bureaux, le ministre nous a réaffirmé que «cette aide additionnelle pour permettre à la Corporation de faire ses devoirs ne peut être interprétée d'aucune façon comme un engagement de notre part d'éponger le nouveau déficit».

Fidèle à son habitude depuis son entrée au cabinet fédéral, le ministre responsable du dossier, M. Michel Côté, s'illustrait, hier encore, par son silence.



Embâcle Place du Québec

Les Parisiens ne peuvent s'empêcher de jeter un regard étonné sur la sculpture intitulée *Embâcle* qui orne la Place du Québec. *Embâcle* est l'oeuvre du sculpteur montréalais Charles Daudelin. C'est l'église Saint-Germain-des-Prés qu'on aperçoit en arrière-plan. (Photolaser AP)

Le président de la SODICC parle d'exportation des spectacles québécois

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — La création d'une société mixte vouée à la production de spectacles québécois à l'étranger permettrait à un plus grand nombre d'artistes de se faire connaître à l'extérieur.

C'est ce qu'a soutenu hier M. Pierre-A. Deschênes, président de la SODICC, la Société de développement des industries de la culture et des communications, devant la commission parlementaire de la Culture qui étudiait les crédits de l'organisme.

«Ce que nous essayons plus particulièrement de faire, a expliqué M. Deschênes, c'est de créer une infrastructure permanente et universelle dans le sens que l'ensemble des artistes québécois pourraient y faire une demande et être aidés dans leur développement sur les marchés extérieurs.»

Cette société de capital de risque réunirait un groupe de producteurs québécois et la SODICC et financerait en tout ou en partie les tournées d'artistes québécois à l'étranger.

Semblable tournée nécessite présentement une mise de fonds de quelque \$250,000. Il faut compter trois ans ou même plus pour les récupérer.

A l'heure actuelle, la SODICC mène quelques expériences avec des artistes dont le potentiel de réussite à l'étranger est jugé très bon.

Ainsi, pour financer la percée de Jean Lapointe en France, la SODICC a acheté 50 p.c. du capital-action de \$200,000 d'une société numérique chargée de la produire.

Créée par Jean Lapointe et son producteur Jean-Claude L'Espérance, la société 2166-3430 Québec Inc. pourrait être rentabilisée après la prochaine tournée de l'artiste qui doit faire notamment l'Olympia de Paris au printemps.

De par sa loi constitutive, la SODICC finance des entreprises et non des projets.

La SODICC s'apprête à conclure un arrangement analogue avec un autre artiste dont elle n'a pas voulu dévoiler le nom puisque rien n'est encore signé.

La société à laquelle songe M. Deschênes serait constituée à même les dividendes que pourra réaliser la SODICC si ses quelques expériences pilotes comme celle avec Jean Lapointe réussissent.

«Cela permettrait d'investir pour le développement de ce que j'appellerais les artistes de la relève ou d'autres artistes qui ont des difficultés financières à se présenter sur les

marchés extérieurs», croit M. Deschênes.

Cette idée s'inscrit dans la nouvelle orientation que s'est donnée la SODICC dans son plan de développement à savoir devenir un catalyseur de développement et non une banque de risque.

Assemblée de l'IATA

(AFP) — La prochaine assemblée générale de l'IATA (Association du transport aérien international) aura lieu du 28 au 30 octobre 1985 à Hambourg (RFA), a-t-on annoncé hier à Montréal à l'issue de la 40e assemblée générale.

Les compagnies aériennes, réunies lundi et hier à Montréal pour la 40e assemblée générale de l'association, qui regroupe 135 compagnies, ont désigné comme nouveau président annuel M. Heinz Ruhnau, président du conseil d'administration de la compagnie ouest-allemande Lufthansa.

Des spécialistes expriment des réserves sur le projet du MLCP de commercialiser le caribou

Plusieurs scientifiques de la communauté internationale ont exprimé récemment des réserves importantes sur la possibilité envisagée par Québec de «contrôler» l'immense troupeau de caribous de la rivière George, dans le Nouveau-Québec, par la mise en vente sous forme commerciale de 20,000 à 50,000 animaux chaque année.

Cette hypothèse étudiée par le ministre de la Pêche, de la Chasse et de la Faune (MLCP) depuis six mois, a de nouveau été évoquée quelques semaines à peine après la noyade massive de 9,604 caribous au Nouveau-Québec. Le biologiste Gilles Harvey, du MLCP, a expliqué à ses collègues des autres pays comment on entend utiliser la commercialisation de la venaison comme outil de gestion du troupeau de la George.

Selon M. Harvey, le troupeau est actuellement en phase d'«irruption», ou de croissance incontrôlée, étant passé

de 3,500 têtes, en 1950, à 350,000 bêtes aujourd'hui. Pour rétablir son «équilibre», il faudrait abattre le surplus annuel du troupeau, soit entre 20,000 et 50,000 caribous.

M. Harvey participait à un atelier nord-américain sur le caribou, organisé par l'Université McGill et Hydro-Québec. Des biologistes canadiens, américains et européens y ont partagé leurs observations sur cette espèce.

Le MLCP songe à intéresser le secteur privé à la construction d'abattoirs près de Kuujuaq et du lac Mistinibi, à 200 km de Schefferville. Il en coûterait \$3,5 millions pour le premier abattoir et \$900,000 pour le second.

«Les animaux doivent être d'abord rassemblés avec l'aide d'hélicoptères, puis menés dans des enclos», a dit M. Harvey qui n'a pas précisé les conséquences de ces techniques sur le reste du troupeau.

On abattrait alors les caribous tout en respec-

tant les règlements d'hygiène fédéraux et provinciaux. Une étude de mise en marché du MLCP établit que ce sont les chasseurs du Sud de la province qui seraient les plus importants consommateurs de cette venaison.

«On s'attend à ce que les autochtones nous donnent leur opinion dans les semaines à venir», a ajouté M. Harvey. Les Montagnais, pour leur part, se sont déjà opposés ouvertement au projet. Les Naskapi, implantés dans les routes de migration de l'espèce, veulent pour leur part plus de renseignements avant de se prononcer. Quant à Mme Mary Simon, présidente de la société Makivik, une corporation qui gère les montants obtenus du gouvernement à la suite de la Convention de la Baie James, elle s'est déclarée intéressée au projet puisqu'il permettrait à sa communauté de tirer profit d'une «ressource renouvelable».

M. Valkenburg a expliqué que les Alaskains sont fort réticents à la commercialisation de la venaison chez eux car la tradition veut qu'on ré-

serve aux chasseurs blancs ou amérindiens la consommation de la venaison. Au Québec, la même tradition prévaut et, indépendamment des partis au pouvoir, tous les gouvernements ont toujours soutenu que c'était le meilleur moyen d'éviter de créer un marché officiel pour les braconniers professionnels.

«Mais le projet pourrait être praticable», a néanmoins concédé le biologiste alaskain: «C'est une de ces choses qu'il faut expérimenter à long terme.»

M. Peter Austrup, de l'Institut groënlandais de recherche sur la pêche et l'environnement, de Copenhague, s'est pour sa part intéressé au projet du MLCP. Mais, a-t-il dit, aucune comparaison n'est possible avec les expériences analysées dans son pays car le plus important troupeau groënlandais ne compte pas plus de 15,000 têtes.

Le scientifique danois a aussi communiqué aux participants le résultat

de ses observations sur les impacts du développement hydroélectrique sur les troupeaux de caribous. Les règlements de chasse envigilleur dans son pays, a-t-il

aussi signalé, limitent la consommation du gibier à ceux qui l'ont chassé. On permet aussi la vente de la venaison à l'intérieur des villages autochtones.

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT II-II)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Béclair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse 1427 198 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval 125, Boul. Ste-Foy (668-8810) (670-4270)
Longueuil Bureau 200 175, Rue St-Foy (670-4270)
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.